Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213500242-20260710-DE26_92-DE

DÉLIBÉRATION

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VILLE DE BETTON
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 08/07/2026

Date de la convocation : 2 juillet 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le 8 juillet 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de la Ville de BETTON, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de François BROCHAIN, Maire.

PRÉSENTS (28) : F. BROCHAIN, Maire, V. FRABOT, F. MIGNON, S. CHERIF, T. FELIX, A. AMAR, K. LEPINOIT-LEFRÊNE, G. JOSSELIN, Adjoints,
F. CABEDOCE, C. CACHEUX, M. DELASSUE, E. DELPY, A. DEWAS, P. DOUDARD, C. DUBOST, A. GORCE, S. LABOUX MORIN, O. LE MOIGN, J.-Y. LOURY, C. MORIN SAUVÉE, P. NAVELLOU, N. RAOULT, N. ROUSSELOT, A. BIDAULT, P. CORNICHET, N. JAOUEN, S. LAPIE, M. PARAIRE, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS (5) : S. HILLION, S. ROUILLARD, H. KERIVEL, E. PIRET, T. TOTO-ZARASOA

PROCURATIONS DE VOTE (4) : K. LEPINOIT-LEFRÊNE (S. HILLION), E. DELPY (H. KERIVEL), C. DUBOST (T. TOTO-ZARASOA), N. ROUSSELOT (E. PIRET)

P. DOUDARD a été nommé en qualité de secrétaire de séance.

N°	Intitulé de la délibération	Rapporteur
26-92	MAISON BEL AIR – AVENANT AU BAIL EMPHYTEOTIQUE	**MAIRE**

VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment les articles L. 2111-1 et L. 2111-14 ;

VU la délibération n°24-35 en date du 17 avril 2024 ;

VU la délibération n° C 14.433 du Conseil de RENNES Métropole en date du 20 novembre 2024 relative à la convention générale de mise à disposition des biens et droits affectés par les communes à l'exercice des compétentes transférées à RENNES Métropole

VU le bail emphytéotique signé entre le bailleur social ARCHIPEL HABITAT et la Ville de BETTON en date du 20 décembre 2024 ;

VU la délibération n°26-09 en date du 11 février 2026 ;

CONSIDERANT qu'à l'achèvement des travaux du REV 6a il était convenu que les parties régularisent, par avenant au bail, l'assiette foncière du bail en extrayant une surface, pour la bonne réalisation de ce dernier, de la parcelle cadastrée D 751 ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire, Mobilités et Vie économique en date du 24/06/2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'ACCEPTER** l'avenant au bail emphytéotique qui lie la Ville de BETTON à l'opérateur social Archipel Habitat ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213500242-20260710-DE26_92-DE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant et tout autre document se rapportant à cette affaire.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

A BETTON, LE 8 JUILLET 2026

Le Secrétaire de séance,

Patrick DOUDARD

Le Maire,

François BROCHAIN